

Comité Technique Académique Groupe de travail CPF - 03 avril 2019

Etaient présentes ou présents :

- Stéphanie De Saint-Jean, Directrice des Ressources Humaines,
- Didier Quef, Délégué Académique en charge de la formation initiale et continue des enseignants,
- Alain Petit, Délégué Académique à la Performance et à l'Innovation,
- Sabri Jemour, Assistant CPF pour le Rectorat de Lyon,
- Corinne Poncelet, Assistante CPF pour le Rectorat de Lyon,
- Bruno Dupont, SG DASEN 69,
- Monsieur Poumarèdes, SG DASEN 42,
- Madame Felpin, Responsable des Personnels de l'Enseignement privé sous contrat au Rectorat,
- Jean-Luc Hilaire, Responsable des Personnels Administratifs du Rectorat de Lyon,
- Nathalie Confort, Responsable des Personnels de Direction au Rectorat de Lyon,
- François Mullett, Directeur des Personnels Enseignants au Rectorat de Lyon,
- Karine Lepetit, Directrice du Gipal Formation,
- Dominique Vacher, Cabinet de Madame la Rectrice,
- Ludivine Rosset et Yannick Le Du de la FSU,
- un représentant de FO,
- un représentant de l'UNSA
- Éric Vernassière, Sgen-CFDT

Déroulement :

- Informations générales données sur CPF
- Volet technique = déploiement du système d'information du CPF, entre Ministère de l'Éducation Nationale et la Caisse des Dépôts qui a pris toute l'année 2018, avec intégration des heures DIF
- Tout agent public peut se connecter maintenant pour avoir connaissance de son crédit d'heures, sans connaissance de ce qui vient du DIF et du CPF, car toutes les heures ont été regroupées
- **Opérabilité finie, en infrastructure numérique, Alain Petit et les deux assistants CPF peuvent répondre, par mail, de toutes les questions des agents qui veulent connaître leurs droits**
- Temps de production des outils numériques long ; arrêté ministériel date du 21/11/18
- Une classe virtuelle qui balaie tous les champs du CPF a été testée par le Ministère
- **Compte d'engagement citoyen pour 20h par an, pour alimentation, non opérationnel encore, et pas de responsabilité du Ministère, mais cela entraînera des jours de formation supplémentaires pour les agents qui développent des missions bénévoles associatives, qui s'incrémenteront sur le CPF**
- Universalité, pour tous les agents, quels que soient leurs statuts, contractuels ou statutaires
- Portabilité du CPF pour changement de fonction publique ou passage public-privé
- **Alimentation = 24 par an, avec plafond de 120h, puis 12h ensuite par an avec plafond de 150h**
- **Temps partiel est considéré comme du temps plein pour droits annuels CPF**
- Alimentation en année civile, automatiquement le 1^{er} trimestre de l'année en cours
- Notion pivot = projet d'évolution professionnelle, CPF sollicité à ce titre là ; **il faut présenter un projet professionnel mais des formations de développement personnel permettent aussi de réaliser un projet professionnel et il faudra les présenter en ce sens**

- **Effectuer une mobilité professionnelle, préparer concours ou examen, se réorienter ou se convertir constituent les bases des demandes de formation, au titre du CPF**
- Pas d'utilisation du CPF sur développement personnel sur sphère exclusivement privée = il faut une visée professionnelle et préciser en quoi une formation de développement personnel permettra une redynamisation professionnelle**
- Exclusion des formations statutaires ou d'adaptation à l'emploi et tout lien avec emploi occupé = dans ce cas, on utilise le PAF du Rectorat et pas le CPF
- L'adaptation à l'emploi occupé n'est pas concernée par le CPF = on prend le PAF en ce contexte
- **Toute demande doit s'accompagner d'un besoin de financement, à l'exception des concours, donc il faut un devis de l'organisme de formation, à l'appui de la demande**
- Pour les concours, le CPF est simplement un compteur d'heures, sans coût de financement
- CPF = accès à panorama large de formations, **les agents sont des auto-entrepreneurs de leurs parcours** (*message de Didier Quef, apprécié par le Sgen-CFDT*), il faut que les agents recherchent les formations qu'ils désirent effectuer et présentent un devis annexé à la fiche explicitant le projet professionnel
- Articulation avec d'autres dispositifs de formation comme VAE, Compte Epargne Temps et Bilan de compétences
- Demande de formation pour titre RNCP (registre national des compétences professionnelles) à passer avec organisme qui délivre des titres, il faut posséder l'accréditation en direct ; donc il faut choisir des organismes de formation habilités
- **Priorités ministérielles = la prévention d'inaptitudes, socle commun notamment pour les personnels sans qualification, préparation examens, concours et demandes de VAE et de bilans de compétences ; ce sont des priorités, mais cela n'exclut nullement un projet professionnel centré sur d'autres domaines. Mais il est conseillé de motiver le projet professionnel en illustrant son lien ou ses liens avec les priorités**
- Filtrage des dossiers à partir de ces priorités, dans l'analyse rectorale de réception des dossiers cependant
- Si formation existe au PAF, priorité est donnée au PAF
- Anticipation possible de droits futurs (*Sgen-CFDT a demandé jusqu'à quel niveau d'heures et aura réponse par courriel*)
- Actions demandées sollicitées sous l'angle des nécessités de service = association à décision des responsables hiérarchiques ; *demande du Sgen-CFDT pour que cette nécessité de service s'opère avec bienveillance pour ne pas entraver le CPF = accord rectoral pour Didier Quef et Alain Petit comme pour Jean-Luc Poumarès SG DASEN 42, plus mitigé pour SG DASEN 69*
- Financement sur crédits de formation du budget Rectoral pour 2019 = **plafond de 1500€ par projet, mais l'on peut présenter plusieurs projets sur une même demande ou un projet avec plusieurs volets, chaque volet valant 1500€, 2 500€ pour inaptitude médicale ou absence de qualification, crédit d'heures de 25€ par heure (15€ étaient initialement annoncés)** et par agent pour les frais pédagogiques ; frais annexes pris en charge au titre du CPF pour frais de déplacement notamment
- On peut prendre en charge les frais de déplacement pour les collègues qui veulent passer des préparations concours, au titre du CPF
- Circulaire d'application en cours d'élaboration, en annonce pour le mois de juillet pour le Rectorat de Lyon, reprenant les éléments de compte-rendu
- Affichage d'organisation mutualisée pour Région Académique

Demandes Sgen-CFDT

- Relais d'Alain Petit au Ministère pour demander d'aller au-delà du 31/12/20 pour « consommation » de la part DIF intégré au CPF = accord d'Alain Petit qui relaiera au Ministère ; proposition que la fédération des Sgen-CFDT fasse aussi relais au Ministère directement

- Attention particulière pour la bienveillance des nécessités de service, notamment sur le premier degré, pour libération des collègues sollicitant le CPF
- Appui des conseillers mobilité-carrière validé, pour accompagner chaque projet professionnel *et nécessité d'installer un « service veille CPF » au sein de notre Sgen-CFDT Lyon, vecteur de développement d'adhésions*
- Lancement d'une campagne deux fois par an au niveau du rectorat = campagne sera lancée très bientôt en 2019 (12 avril 2019) et ensuite en novembre 2019, puis deux fois par an, en avril et novembre
- Lancer campagne dès à présent, le 12/04/19 pour décision au sein du GT CTA CPF pour juillet, pour les demandes reçues et celles arrivant entre le 13/04 et fin mai 2019
- Information sur CPF sera aussi donnée lors des entretiens professionnels ou RV de carrière
- **Il faut aussi des candidatures au fil de l'eau, en dehors des deux campagnes, notamment pour les bilans de compétences, demande Sgen-CFDT validée par l'Administration**
- Rappel de l'émancipation du dispositif par Sgen-CFDT, suite à mauvaise interprétation du dispositif par SG DASEN 69
- Le fil de l'eau pourrait aussi concerner les demandes des personnes les plus fragiles = accord Sgen-CFDT
- Dossier de candidature = guide DGAFP = formulaire lancé par Ministère, avec volonté de dématérialisation du dossier ; pas d'obligation de la dématérialisation ; avec contenu de la formation, calendrier de la formation, devis, avis Commission CTA CPF, vérification des heures en CPF disponibles par demandeur
- Place importante dans formulaire sur le projet
- Association importante des conseillers mobilité carrière
- Gestion rectorale et départementale
- Premier degré = Dsden 01/42/69 – Administrateurs connus à ce jour = SG 42, SG 01 et une personne sera désignée par IA DASEN 69, avant le 12/04/19 et pour le second degré = assistants CPF
- Personnels administratifs = assistants CPF
- Personnels contractuels = question pour établissements mutualisateurs pour CAE CUI, en attente de réponse de l'Administration
- Pour le DIF, les établissements mutualisateurs avaient le rôle de boîte aux lettres, donc on pourrait reprendre le même système pour le CPF
- Contrats CUI = analyse des demandes via Pôle Emploi et paiement employeur rectoral pour des évolutions de développement professionnel public ; et si évolution dans le secteur privé, validation Pôle Emploi et financement par Rectorat ; fortes demandes d'AESH pour CPF, notamment dans le 42
- Lancer de manière test la première campagne le 12/04/19 = lancer communication rapidement pour candidatures jusqu'en mai et décision pour juillet
- Vraie campagne pour l'automne ensuite, après bilan de la première campagne
- Dossiers déjà en attente = rappel Sgen-CFDT
- Dossiers ne sont pas rétroactifs, cela ne fonctionne pas pour formations en cours
- Campagne de candidatures de 4 semaines, en mai.
- Conserver droits acquis quand un oui a été donné en GT CTA CPF et que la formation ne peut plus se tenir, par organisme de formation sollicité
- Pas de budget dédié pour CPF à ce jour, au Rectorat, cela rentre dans la politique de formation académique
- **Transformer une obligation globale de dépense de formation en obligation de dépense individualisée de formation (message de Didier Quef, apprécié par Sgen-CFDT) ; il faut capter une partie du PAF (en financement) pour aller vers le CPF**
- Faisabilité notamment sur bilans de compétence pour financements 2019, on « cobaye » jusqu'à juillet, et entre septembre et novembre, on fait une campagne pour 2019/2020 avec budget 2020

Eric Vernassière

